



CDOS
MOSELLE

Règlement du trophée

« Pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan »



But :

Le trophée « Pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan » sera décerné chaque année pour promouvoir les progrès en matière d'égalité femmes / hommes dans le sport en Moselle.

Ces trophées seront remis en reconnaissance de projets, d'actions, de sensibilisation, de contributions remarquables qui encouragent, valorisent, développent, renforcent la participation des filles et des femmes dans le sport et sa gouvernance.

Critères d'attribution :

Ce trophée peut être remis à des filles ou des femmes, et/ ou des clubs et comités départementaux œuvrant dans ces différents champs :

- L'engagement pour une intégration de filles ou femmes éloignées de la pratique sportive,
- La formation ou la sensibilisation aux actions de mixité ou d'égalité femmes / hommes dans le sport et sa gouvernance,
- Les actions de promotion de l'arbitrage féminin ou d'actions remarquables menées par une arbitre,
- Les actions de promotion et ou sensibilisation d'entraîneuses,
- Le soutien d'une structure à la formation des femmes à l'engagement dans les fonctions dirigeantes des clubs ou comités départementaux,
- La promotion des femmes dans le sport à travers les médias,
- Le rôle moteur et le dynamisme d'une femme ou d'une structure dans la défense de l'égalité femmes / hommes dans le sport mosellan,

Qui peut être candidate/ candidat ?

Cela peut être :

- Une structure sportive fédérée (club ou comité) relevant des disciplines affiliées au CNOSF (liste jointe) et pour les comités, ceux à jour de leur cotisation au CDOS
- Une personne physique (bénévole, athlète, dirigeante, entraîneure, arbitre, journaliste ...)

La procédure :

Chaque structure peut proposer une candidature dans l'une des catégories ci-dessus (cf critères d'attribution)

Dépôt des candidatures

L'appel à candidature se fera entre le **15 décembre 2021 et le 15 février 2022**.

Le COPIL d'attribution se réunira entre le **16 février 2022 et le 3 mars 2022**.

La liste des récipiendaires sera notifiée le **8 mars 2022**.

Protection des données :

Les données récoltées lors des candidatures serviront exclusivement :

- Lors de la réception des dossiers,
- Lors de l'évaluation des dossiers et exclusivement dans le cadre de l'action « Pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan »,
- Lors de la confirmation de conformité du dossier reçu,
- Lors de la confirmation de l'octroi d'un trophée,
- Les données seront conservées au CDOS57 et ne serviront qu'à l'action ' pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan '
- Les informations fournies dans le cadre de la candidature au trophée ' pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan ' devront être exactes, complètes et à jour,
- Les candidats-tes, soutiens et personnes référentes pourront demander l'accès à leurs données, à leur suppression ou leur correction, si, ils / elles les jugent partielles ou mensongères.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Bryan GRANDCHAMP

Référent Sport et Femmes, CDOS 57

Courriel : bryangrandchamp@franceolympique.com